

CLASSES À HORAIRES AMÉNAGÉS S2TMD

(Sciences et Techniques de la Musique et de la
Danse)

MUSIQUE, CHANT ET DANSE

Lycée Pasteur

Année 2025-2026

Clôture des inscriptions : vendredi 04 avril 2025



SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT DES CLASSES S2TMD

- Informations générales
- Contenus et suivi pédagogiques
- Fonctionnement de l'aménagement horaire de la 2^{nde} à la terminale
- Informations pratiques.....p 3

CONDITIONS D'ADMISSION ET NIVEAUX DE REFERENCE.....p 4

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

- Pièces à fournir
- Droits d'inscription et de scolarité.....p 5

PROCEDURES D'ADMISSION EN CLASSES A HORAIRES AMENAGES

- Admissibilité
- Admission
- Résultats.....p 6

EXAMEN D'ADMISSION POUR L'ENSEMBLE DES CANDIDATS INTERNES ET EXTERNES AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL

I. CANDIDATS INSTRUMENTISTES

- **Planning** des épreuves.....p 7
 - 1) Formation musicale
 - 2) Instruments, chant, jazz
- **Programme** des épreuves.....p 8
 - 1) Formation musicale
 - 2) Instruments, chant, jazz

II. CANDIDATS DANSEURS :

- **Planning** des épreuves.....p 9
 - 1) Tenue des candidats et déroulement des épreuves
 - 2) Programmes des épreuves

CALENDRIER RECAPITULATIF.....p 10

ADRESSES UTILES.....p 10

FONCTIONNEMENT DE LA SECONDE A LA TERMINALE

Préparation au bac S2TMD

(Sciences et Techniques de la Musique et de la Danse)

- **Informations générales :**

Les classes S2TMD fonctionnent au Conservatoire de la seconde à la terminale en conventionnement avec le lycée Pasteur et permettent aux élèves de bénéficier d'un aménagement d'horaire.

- **Contenus, suivi et objectifs pédagogiques :**

Les élèves instrumentistes ou chanteurs suivent chaque semaine des cours de formation musicale, d'instrument, de pratique collective (orchestre et musique de chambre). Les élèves jouant d'un instrument d'orchestre participent à un orchestre selon l'instrument pratiqué et leur niveau instrumental.

Les élèves des classes de danse suivent à minima quatre à cinq cours de danse par semaine selon le niveau de danse ainsi qu'un cours de formation musicale spécifique pour les danseurs, un cours d'anatomie et un cours d'histoire de la danse (modules de 40h réparties sur deux ans).

Le suivi de la scolarité se fait conjointement entre le lycée et le conservatoire. Ainsi le conservatoire est représenté aux conseils de classes du lycée à chaque semestre et les notes du Conservatoire apparaissent dans Pronote. Les bulletins semestriels du lycée et du Conservatoire sont transmis par chaque établissement.

L'expérience a démontré depuis de nombreuses années que les élèves des classes S2TMD bénéficient d'un rythme scolaire équilibré permettant leur épanouissement. Cette formule permet aux jeunes musiciens ou danseurs d'harmoniser leurs études artistiques et scolaires, dans la perspective d'une éventuelle professionnalisation dans les métiers de la musique ou de la danse en disposant d'un nombre d'heures de pratique instrumentale ou chorégraphique conséquent.

- **Fonctionnement de l'aménagement horaire de la 2^{nde} à la Terminale :**

- au Lycée Pasteur, ont lieu les cours d'enseignement général, lundi toute la journée, mardi matin, mercredi matin, jeudi matin, vendredi. Ces horaires peuvent varier d'années en années et sont présentés à titre indicatif.

- Tous les élèves de S2TMD participent à un ensemble vocal au lycée une fois par semaine.

- au Conservatoire,

Pour les élèves instrumentistes, les cours d'enseignement artistique peuvent avoir lieu le lundi soir et les après-midis du mardi au samedi.

Les élèves des classes de danse suivent à minima quatre à cinq cours de danse par semaine selon le niveau ainsi qu'un cours de formation musicale « danseurs ». La pratique de la danse étant collective, il se peut que les horaires de cours sortent du strict cadre des horaires aménagés.

- les cours d'analyse, d'histoire de la musique et de la danse ont lieu au lycée et au conservatoire.

Chaque élève peut avoir ponctuellement des répétitions ou projets en plus des cours au Conservatoire en dehors du temps S2TMD (**Auditions / Projets / Orchestre**).

- **Infos pratiques :**

Pour éviter aux élèves le transport des instruments volumineux, le Conservatoire est ouvert le matin à 7h30, ce qui permet aux parents ou aux élèves qui le souhaitent de déposer ces instruments avant d'aller au lycée. Les instruments ne peuvent pas être laissés la nuit au conservatoire.

Pour les élèves dont les familles résident loin du lycée et du Conservatoire, il y a une possibilité d'hébergement en internat gérée par le Lycée Pasteur (coordonnées en fin de brochure). Attention : le nombre de places est très limité.

Pour en savoir plus :

Réunion d'information pour les lycéens Section S2TMD

POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2025

Vendredi 14 mars
18h15

au Conservatoire de Lille – Amphi 242b
2^{ème} étage

Les parents et les élèves sont cordialement invités à cette réunion d'information concernant la section S2TMD. Cette réunion s'adresse aux familles désireuses d'inscrire leurs enfants dans ces classes ainsi qu'à tous ceux qui ne connaissent pas celles-ci et souhaitent des renseignements sur leur fonctionnement.

Les enseignants du Conservatoire peuvent recevoir, sur rendez-vous, les candidats instrumentistes pour écouter leur programme **entre le lundi 03 mars et le samedi 15 mars 2025**.

Prendre préalablement contact avec le secrétariat de la scolarité (voir les horaires d'ouverture au public en dernière page).

CONDITIONS D'ADMISSION ET NIVEAUX DE REFERENCE

L'admission en classes à horaires aménagés au lycée est possible en seconde et en première. Cependant, pour des raisons de programme, il est impossible d'envisager d'intégrer cette section directement en terminale en venant d'une autre section d'un lycée.

- **Niveaux de référence :**

Formation musicale

pour une admission en 2^{nde} : être admis en fin de CYCLE II ou en CYCLE III

pour une admission en 1^{ère} : être admis en CYCLE III

Instrument

pour une admission en 2^{nde} : être admis en CYCLE III – 1^{ère} année (3C1)

pour une admission en 1^{ère} : être admis en CYCLE III – 2^{ème} année (3C2)

Jeunes chanteurs ou Chant

pour une admission en 2^{nde} ou en 1^{ère} : être admis en cycle II – 1^{ère} année de formation musicale

Danse

pour une admission en 2^{nde} : être admis en 3^{ème} CYCLE *

pour une admission en 1^{ère} : être au moins en 3^{ème} CYCLE – 1^{ère} année

*Les admissions des candidats danseurs déjà élèves au Conservatoire de Lille ne seront validées définitivement qu'après leur admission en 3^{ème} cycle à l'issue de l'examen de mai/juin 2025.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

*La candidature s'effectue depuis le site du Conservatoire
du lundi 10 mars au vendredi 04 avril 2025*

Onglets – « Vie scolaire » puis « Rentrée 2025-2026 »

Documents à importer lors de l'inscription en ligne :

- ✓ 1 photo d'identité récente
- ✓ la photocopie des bulletins scolaires des 2 premiers trimestres de l'année en cours (2024-2025). Ces documents sont indispensables
- ✓ 1 photocopie du livret de famille (parents + enfant(s) concerné(s))

✓ Uniquement pour les élèves extérieurs au Conservatoire de Lille :

Les certificats de scolarité et de récompense(s) de l'établissement d'enseignement artistique fréquenté précédemment (Conservatoire, Ecole de Musique, Cours Municipaux) et une attestation du professeur précisant les aptitudes et connaissances du candidat et motivant le choix et l'orientation en classe à horaires aménagés

La candidature sera effective dès réception des frais d'inscription :

- ✓ un chèque de 20,00 euros (non remboursable, cf. art. 3.1 du règlement intérieur)
 - si vous souhaitez régler en *espèces*, ou par *carte bleue*, veuillez-vous présenter à la régie des recettes du Conservatoire (2^{ème} étage – bureau 202) 03 28 38 77 60
 - si vous réglez par *chèque bancaire ou postal*, le libeller à l'ordre de « Régie Centralisée Enseignement Artistique » en indiquant le nom du candidat au dos du chèque

• **Droits d'inscription et de scolarité :**

L'inscription au Conservatoire est soumise à un droit d'inscription de 20,00 euros qui représente une participation aux frais de constitution du dossier et d'organisation des concours et examens d'admission. Ce droit d'inscription n'est pas remboursable.

Suite à la délibération n° 24/410 du 10 juin 2024 en Conseil Municipal, il a été voté que les droits de scolarité pour les élèves inscrits dans ces cursus seront gratuits.

Cependant, l'inscription au conservatoire pour la pratique d'un deuxième instrument/cursus est facturée au tarif plein.

PROCEDURES D'ADMISSION EN CLASSES S2TMD

- **L'admissibilité se déroule au Conservatoire :**

Pour l'ensemble des candidats au Conservatoire de Lille, la sélection se fait sur concours d'entrée (voir les chapitres suivants).

- **L'admission définitive est conditionnée par le niveau scolaire :**

Les élèves ayant satisfait aux sélections d'admissibilité au Conservatoire, sont admis en section S2TMD au lycée Pasteur dans la limite des places disponibles et sous réserve de l'autorisation de passage en 2^{nde} ou en 1^{ère}, décidée par l'Education Nationale.

Indépendamment du niveau technique et artistique requis pour l'admission en musique et en danse, il est particulièrement veillé à ce que l'orientation en section S2TMD permette la réalisation d'objectifs pédagogiques tant sur le plan scolaire que sur le plan de la musique ou de la danse. Il doit s'agir d'un véritable projet pour l'élève.

Concernant le lycée, l'assiduité aux cours et l'investissement dans le travail scolaire sont indispensables. En effet, l'évolution des métiers artistiques impose de plus en plus d'avoir d'autres compétences que celles d'un bon instrumentiste, chanteur ou danseur, et la poursuite d'études universitaires est désormais la norme. Seul le sérieux apporté sur le plan des études de la seconde à la terminale peut permettre la bonne réalisation du projet professionnel de l'élève.

- **Résultats :**

Courant juin, un courrier émanant du Lycée Pasteur est envoyé aux familles des candidats (élèves du Conservatoire et extérieurs) pour les informer des décisions prises. En cas d'admission, si cela n'a pas déjà été fait, les familles retirent un dossier d'inscription au Lycée Pasteur.

Il est recommandé de prévoir une pré-inscription dans le lycée de votre secteur dans l'éventualité où votre enfant ne serait pas admis en classe S2TMD

Les familles qui sollicitent une place en internat, peuvent prendre contact dès maintenant auprès de cet établissement par l'intermédiaire du lycée Pasteur (coordonnées en fin de brochure).

EXAMENS D'ADMISSION EN CLASSES A HORAIRES AMENAGES

S2TMD Lycée Pasteur

I. CANDIDATS EN MUSIQUE :

Planning des épreuves de formation musicale*

❖ Pour les candidats déjà élèves au CRR ainsi que pour les extérieurs au conservatoire

➤ **Epreuves écrites et orales :**

Le vendredi 25 avril pour tous les candidats.

Les candidats seront dirigés vers les salles du 1^{er} étage du conservatoire en fonction de leur niveau ; c'est pourquoi il est souhaitable qu'ils soient présents au moins 10 minutes avant le début des épreuves. Ils devront se munir d'un crayon et d'une gomme. (durée des épreuves : 1h30 environ)

Un horaire de passage précis sera communiqué par mail à chaque candidat après la clôture des inscriptions.

Planning des épreuves instrumentales*

Le vendredi 25 avril pour tous les candidats.

Un horaire de passage précis sera communiqué par mail à chaque candidat après la clôture des inscriptions.

*Ces épreuves sont obligatoires

Programme des épreuves

1) FORMATION MUSICALE (POUR LES INSTRUMENTISTES UNIQUEMENT)

- exercices d'écoute : fragments mélodiques à une et deux voix, reconnaissance d'intervalles (*Il pourra être donné quelques repères (tonalité, notes)*. [Niveau 3^{ème} année de cycle III])
- exercices sensoriels (reconnaissance majeur/mineur, binaire/ternaire)
- relevés rythmiques à compléter (joués au piano)
- lecture chantée en clé de sol accompagnée au piano, lectures rythmiques
- questionnaire écrit, relatif aux connaissances théoriques à partir d'un texte musical.

A TITRE D'INFORMATION : Des exemples d'épreuves des années antérieures sont disponibles depuis le site.

2) INSTRUMENTS ET CHANT

Pour les entrées en section S2TMD du lycée Pasteur, les candidats jouent un programme, extrait du catalogue des œuvres de référence. En plus de leur programme, une courte épreuve de lecture à vue leur sera demandée.

- **Les candidats chanteurs ou jazz** sont priés de prendre contact avec les professeurs de chant ou de jazz - via le secrétariat de la scolarité - pour définir le contenu de leur programme d'admission.
- **Pour les élèves instrumentistes**, le catalogue des œuvres de référence est disponible sur le site du conservatoire depuis l'onglet « La vie scolaire » « Morceaux de référence ».
- Les partitions ne sont pas fournies par le conservatoire. **Pour les instrumentistes à cordes et les pianistes, le programme doit être joué de mémoire.**

Il n'y a pas d'accompagnateur mis à la disposition des candidats (sauf sur rendez-vous pour le chant). L'accompagnement musical par une personne extérieure au conservatoire est autorisé.

II. CANDIDATS EN DANSE :

Le samedi 26 avril

(4^{ème} étage)

À 13h30

Cet horaire est communiqué à titre indicatif ; il pourra être modifié en fonction du nombre de candidatures.

Avant l'épreuve, une salle d'échauffement est mise à la disposition des candidats à partir de 13h30, ainsi qu'un vestiaire.

L'accès au 4^{ème} étage danse est strictement réservé aux élèves et candidats.

Pendant les épreuves, les parents sont invités à attendre leurs enfants au rez-de-chaussée du Conservatoire.

Les candidats admis en danse seront évalués en formation musicale à la rentrée scolaire.

Epreuves

L'examen se présente sous la forme de 3 cours collectifs consécutifs (classique, contemporain et jazz) suivi d'un entretien individuel (durée 5 à 10 minutes en fonction du nombre de candidats).

Tenue

Les candidats se présentent en tenue de danse : justaucorps, collants sans pieds ou permettant d'évoluer pieds nus, chaussons de demi-pointes et, le cas échéant, de pointes.

Critères d'évaluation

Il est tenu compte des qualités personnelles et des acquisitions du candidat telles que :

- * Structuration corporelle et expression artistique
- * Acquisition des fondamentaux de la danse.
- * Appréhension du mouvement dansé, créativité, en relation au temps, à l'espace, à l'énergie, à la musique
- * Mémorisation et interprétation de courts enchaînements
- * Adaptabilité dans les différents styles

Résultats

Les résultats définitifs d'admission en S2TMD seront communiqués aux familles par courrier courant juin 2025.

IMPORTANT

Les commentaires éventuels des membres du jury à l'issue des épreuves ne peuvent être considérés que comme des conseils d'orientation et n'ont pas valeur de décision quant à l'admission en classe S2TMD : l'admission définitive ne pourra être prononcée qu'après étude complète du dossier de chaque candidat (bulletins scolaires, contrôle continu fourni par l'établissement d'enseignement artistique dont est issu le candidat, et pour les candidats déjà élèves au conservatoire, les appréciations données par les membres du jury à l'issue des épreuves techniques des examens de fin d'année).

CALENDRIER RECAPITULATIF

1) POUR TOUS LES CANDIDATS :

Documents disponibles au secrétariat et également consultables et téléchargeables sur le site du conservatoire de Lille	Le 24 février 2025	
Réunion d'information pour les familles	Vendredi 14 mars 2025 à 18h15 Conservatoire / Amphi 242b	
Période d'inscription	Du lundi 10 mars au vendredi 04 avril 2025	
Epreuves d'admission	INSTRUMENTISTES Tests de formation musicale <i>Un horaire de passage précis sera communiqué par mail à chaque candidat après la clôture des inscriptions.</i>	Le vendredi 25 avril 2025
	INSTRUMENTISTES Examen d'admission <i>Un horaire de passage précis sera communiqué par mail à chaque candidat après la clôture des inscriptions.</i>	Le vendredi 25 avril 2025
	DANSEURS Examen d'admission	Le samedi 26 avril 2025 - 4ème étage 13h30 (voir page 9)
Communication des résultats	Courant juin 2025 <u>par courrier</u> (pour tous les candidats : internes et externes)	

2) POUR LES CANDIDATS EXTERIEURS :

Rencontre possible avec les professeurs d'instruments Sur rendez-vous en prenant contact avec le service de la scolarité	du lundi 03 mars au samedi 15 mars 2025
---	---

ADRESSES UTILES

Lycée Pasteur	rue des Urbanistes 59000 Lille	tél. 03 20 55 36 50
Conservatoire de Lille	rue Alphonse Colas 59000 Lille	standard 03 28 38 77 50
	Secrétariat scolarité	03 28 38 77 43 ou 44 E-mail : jaudic@mairie-lille.fr

HORAIRES DU SECRETARIAT SCOLARITE

L'accueil physique ou téléphonique du public par le service de la scolarité est assuré aux horaires suivants :

- * lundi, mardi, jeudi : de 13h30 à 17h45
- * mercredi : de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h45
- * vendredi : de 13h30 à 17h